



Le Furet

NOVEMBRE 2012

www.aiv.ch

AIV - Association des
Intérêts de Vessy

Chers membres,

Nous voici à la fin de l'année 2012, les fêtes approchent à grands pas.

Je tenais à vous remercier pour votre fidélité et vous souhaiter, au nom de tout le Comité, de **Joyeuses Fêtes de Noël et un excellent début d'année 2013 !**

J'aimerais tout d'abord vous remercier de votre présence en nombre à notre dernière Assemblée Générale qui a eu lieu le lundi 11 Juin 2012 à l'EMS de Vessy. Nous avons rarement eu une salle aussi comble, des questions aussi intéressantes, un débat utile et qui a apparemment été entendu. Un grand merci ! Puisse notre prochaine Assemblée Générale avoir autant, voire plus de succès !

Concernant l'actualité, le mois de septembre fut marqué par le déclassement de la parcelle des Grands Esserts. La surface est désormais en zone 3 à bâtir. Je tiens à rappeler que Vessy abrite la plus grande zone villas de Suisse. Il est donc normal que l'impact de la construction des Grands Esserts soit plus important qu'ailleurs. L'accord passé entre l'Etat de Genève et la Commune de Veyrier garantit le respect des points fondamentaux que nous avons fortement exprimé en tant qu'Association de quartier devant les officialités en charge.

Si les préparatifs, l'aménagement et les constructions se passent dans le respect et la convivialité, nous pourrions réduire ces impacts et donc les nuisances qu'ils vont engendrer. Les problèmes de voisinage, de bruit, de circulation ou de sécurité nous tiennent à cœur. Et apparemment le message est bien passé auprès de l'Etat de Genève.

En effet, en date du jeudi 1^{er} novembre, les autorités communales nous ont conviés à une séance d'information publique ayant pour sujet le projet du périmètre des Grands Esserts, en présence de M. François Longchamp, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'urbanisme. Je me dois de rappeler que c'est ce dernier qui a conclu l'accord signé entre l'Etat et Veyrier, au nom de l'Etat de Genève. Notre Maire ainsi que nos Conseillers Administratifs étaient bien évidemment présents.

Le projet n'est pas du tout défini, toutes les études restent encore à faire, ce qui appelle à maintenir notre vigilance. Vous trouverez dans ce Furet un résumé de cette séance quelque peu spéciale et qui a attiré beaucoup de monde.

La Commune est optimiste sur l'avenir de ces négociations et se réjouit de coopérer avec nous afin de mener cette étude et la suite des projets à bien.

J'en profite pour vous annoncer que cette année, contrairement à l'année dernière, nous aurons notre traditionnel **REPAS ANNUEL de l'AIV, le Vendredi 22 Février 2013**. Nous avons fait un effort pour négocier un prix abordable pour tous, dans un endroit proche de nos habitations, **alors n'oubliez pas de vous inscrire nombreuses et nombreux !**

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une bonne lecture et n'oubliez pas de consulter notre agenda afin de réserver les dates importantes pour participer à nos activités.

Merci de votre fidélité,
Alexandre Floru
Président de l'AIV

« Relooking » de l'EMS de Vessy !

Que de changements sur le plateau de Vessy! L'EMS entame un vaste chantier d'agrandissement et de restructuration,...horizon 2016 !

En mars dernier, on marquait la fin du gros œuvre des trois immeubles de la Fondation privée pour les logements à loyers modérés (FPLM). Dernièrement, c'est la pose de la première pierre du bâtiment «Les Esserts», construit dans le cadre de l'agrandissement de l'EMS de Vessy, qui a été célébrée, en présence de la conseillère d'Etat en charge du Département de la solidarité et de l'emploi, Isabel Rochat.

Pour information, l'ensemble de ces constructions se trouve sur des terrains appartenant à l'Hospice Général, qui les a cédés en droit de superficie d'une part à la FPLM et d'autre part à la Maison de Vessy. Créée en 1876 par l'Hospice Général, cette dernière est devenue depuis 2001 un établissement public autonome.

L'enjeu principal...

L'objectif de cette « mue » est d'assurer l'avenir de l'EMS et, pour ce faire, améliorer les conditions de vie des résidents... Mise à disposition de chambres uniquement individuelles...

Le domaine qui compose l'établissement médico-social est constitué de plusieurs constructions, qui se sont ajoutées les unes aux autres au fil du temps. Le bâtiment principal a été inauguré en 1921, Charles-Galland en 1942, Gomarin en 1959 puis Beaux-Champs en 1985.

L'EMS accueille 200 résidents, alors, qu'actuellement, la capacité totale est de 147 chambres. L'établissement met à disposition une cinquantaine de chambres doubles mais dont certaines ne comportent pas de sanitaires et ne sont plus conformes aux besoins actuels d'un établissement médico-social. Le Conseil d'administration a pris conscience de ce problème il y a 10 ans et a commencé les travaux!

Transformation par étapes...



Photo prise le 18.10.12

La construction du bâtiment «Les Esserts» devrait être terminée mi-2013.

La construction du bâtiment «le Salève», lui étant presque parallèle, suivra ensuite en février 2014, après la démolition du pavillon Charles-Galland.

Rénovation du bâtiment principal. Le nombre total de chambres, qui seront bien sûr toutes individuelles, passera ainsi à 220. Quant au bâtiment Gomarin, il sera affecté à un tout autre usage d'utilité publique, encore non défini.

« Challenge » pour le Conseil d'administration qui a décidé de conserver, pendant toute la durée des travaux, le même nombre de résidents, le même personnel et la même capacité de travail.

Entre les problèmes relatifs au foncier qui ont duré, les tracas administratifs et autres oppositions, un temps précieux a été perdu. Malgré tout, le Conseil d'administration a obtenu l'autorisation de construire en décembre 2011. Et le chantier a démarré alors que les questions foncières n'ont été réglées que six mois plus tard, tout comme le crédit de construction, ouvert en juin 2012!

A quoi ressemblera le futur EMS ?

La direction de l'établissement accorde beaucoup d'importance aux relations intergénérationnelles et à un EMS « ouvert sur la cité » !

Défi important pour les participants de l'avant-projet du Concours architectural : porter la capacité d'accueil de 200 à 240 lits, imaginer des espaces publics affectés à des activités ouvertes à tous (restaurants, centre médical, centre de formation, salle polyvalente...), revoir l'aménagement paysager pour privilégier la quiétude et la détente des résidents (jardins à thème), tout en optimisant la logistique et le fonctionnement de l'EMS.

Le projet de Cathrin Trebeljahr, lauréate du concours d'architecture organisé en 2005 (associée au bureau ACAU pour la direction des travaux), répondait au programme:

- Respect de l'environnement immédiat
- Intégration du projet au futur développement urbanistique du quartier
- Symbiose avec le projet institutionnel de la Maison de Vessy qui favorise la rencontre et la mixité
- Optimisation de la logistique et du fonctionnement de l'EMS
- Bien-être des résidents et du personnel.

Les deux nouveaux bâtiments et les deux anciens seront reliés par une passerelle. Epine dorsale du projet, elle constituera un espace de circulation, mais aussi d'échanges et de contemplation du paysage.

Les constructions se veulent en harmonie avec le cadre du plateau de Vessy.

L'EMS, situé dans un parc réaménagé, sera relié au projet des Grands-Esserts par un mail piétonnier, et visuellement avec les logements adjacents.

Toutes les notions du site seront utilisées: l'Arve, le Jura, le Salève.



Vue sur la place centrale

L'orientation et les couleurs (brun, vert) des bâtiments ont été choisies en fonction de ces présences fortes.

Le pavillon des Esserts, conçu selon le standard Minergie, comprendra 4 niveaux de chambres. Majoritairement situées à l'est, elles seront concentrées en «U» autour des espaces communs afin de favoriser les rencontres. Dans les étages, des patios et terrasses, accessibles depuis les espaces communs, permettront à la lumière de se diffuser dans le bâtiment, apportant douceur et réconfort.



Vue sur la place du village



Vue intérieure

Coûts ?

Selon la direction, les travaux sont estimés à 68 millions de francs.

Si vous désirez avoir des informations complémentaires, n'hésitez-pas à consulter le site internet de l'EMS de Vessy : <http://www.emsvessy.ch>

A suivre...

Karima Kassam

Réf : http://www.emsvessy.ch/projet_architectural.html

Une nouvelle étape pour les Grands Esserts

Le 1^{er} novembre 2012, les autorités municipales de la Ville de Veyrier conviaient la population à une séance d'information publique ayant trait au projet du périmètre des Grands Esserts.



M. Luc Malnati, maire, dirige les débats. Il rappelle brièvement le contenu du projet. Une mixité de logements contribueront à répondre aux besoins des genevois, et notamment des Veyrites, soit $\frac{1}{4}$ des logements d'utilité publique (LUP), $\frac{1}{4}$ de logement subventionnés, et l'autre moitié sera répartie entre logements à loyer libre et en copropriété (PPE).

Les partenaires du projet sont les caisses de pension (CIA, CEH), et la fondation pour le logement de la Ville de Veyrier, afin qu'une partie des logements soit destinée en priorité aux habitants de la commune et à leurs familles.

M. Thomas Barth, représentant du Conseil administratif au sein du groupe de travail, présente l'historique du projet.

- Le 11 mai 2011, quatre bureaux d'urbanisme présentent une première étude à la population veyrite.
- Le 13 décembre 2011, le Conseil Municipal préavise favorablement le déclassement par 19 OUI, et 5 ABSTENTIONS mais l'assortit de huit conditions relatives à l'échelonnement de la réalisation, le gabarit (R+5), les nuisances sonores, le financement des infrastructures, la priorité des logements pour les habitants de la commune, et le point le plus sensible : La mobilité !
- En février 2012, une étude payée par le Conseil administratif devient un contreprojet plus raisonnable pour urbaniser les Grands Esserts.
- Le 3 mai 2012, un accord est signé entre l'Etat de Genève, et la Ville de Veyrier, l'urbanisation interviendra en deux phases.
 - La première comportera la réalisation de 80'000 m² de surface brute de plancher, 800 logements, de fin 2016 / début 2017.
 - Le solde de 400 logements, début 2023/fin 2026.

- Le projet est lié à des mesures concrètes de mobilité car la situation actuelle est déjà intenable, le bus 41 est pris dans les bouchons, et les débouchés, côté Rondeau et côté Services des automobiles sont engorgés. Il est envisagé de créer une nouvelle ligne de bus en direction de Champel et de la route GENEVE SUD.

Un mandat d'urbanisme à court terme a été attribué à GROUP8, architecture et urban planning à Châtelaine (<http://www.group8.ch/>). L'étude durera 18 mois (image directrice), plan guide, espace publics et paysagers.

M. François Longchamp, Conseiller d'Etat en charge du Département de l'urbanisme, informe que la Commune de Veyrier compte 1508 enfants ! Ce qui représentera un besoin de 750 appartements. Depuis 20 ans, Genève ne cesse d'exporter ses habitants dans les cantons et départements voisins.

Il y a deux axes à respecter, poursuit le Conseiller d'Etat : la population, et le terrain à ne pas gaspiller.

Il faudra veiller à une transition douce entre la zone villa et les constructions du nouveau quartier. Il n'est pour le moment pas prévu une nouvelle école, mais une parcelle sera réservée.

Il faut prévoir un quartier accueillant, avec une mixité des âges, de types de logement, et de catégories sociales.

Il faut une certaine philosophie, afin que ce quartier soit notre fierté !

M. Benjamin Villard, Chef de projet au Département de l'urbanisme, rappelle que ce terrain de 11.5 ha appartient à l'Etat de Genève. Ce nouveau quartier représente la couronne urbaine de Genève, et est idéalement situé. Les vues sur le Salève, et le Jura, patrimoine naturel du plateau de Vessy, constitueront un axe fort du futur projet et seront valorisées pour l'aménagement des espaces publics.

M. Villard retrace les différentes décisions :

- Zone d'expansion (2001),
- décision de construire 1300 logements (2004),
- zone de développement 3 (2009),
- première étape (2016/2017),
- seconde étape (2020/2023)
- Troisième étape (après 2030)

M. Cédric Labey, direction de la mobilité, aborde le point clé de ce projet : la mobilité !

Avec ces nouveaux habitants, le projet des Grands Esserts provoquera 20'000 déplacements supplémentaires. Pour respecter les clauses du contrat signé par nos autorités, il faudra prendre des mesures pour désengorger le réseau routier (transport public, et privé), et créer :

- La voie Genève-Sud (Lancy sud, Rte d'Annecy, bretelle à créer -> Pierre-Grand).
- Le CEVA qui entrera en fonction...
- Le 41 en site propre, et une nouvelle ligne de BUS en direction de Champel, etc...

Pour les habitants du nouveau quartier, une place de parking est prévue pour 100m² de logement, ce qui est le nombre moyen de voiture par habitant du Canton de Genève.

Des mesures contre le bruit routier, notamment le long de la route de Veyrier, seront mises en place afin de minimiser les nuisances du trafic.

Une place centrale, des cheminements piétons, des jeux pour enfants, des parcs paysagers, participeront à la qualité de vie du quartier.

M. Labey a également indiqué que des aires de stationnement sécurisées seront créées pour les vélos et leurs carrioles, ce qui n'a pas manqué de déclencher l'hilarité dans la salle. Par contre le département de Michèle Kunzler ne peut actuellement pas donner de solution pour le transport privé, et ce n'est visiblement pas sa priorité.

Le planning est maintenant le suivant :

- Juin 2013, présentation au CM.
- Novembre 2013, table ronde.
- Avril 2014, plan localisé de quartier.
- Mai 2014, Enquête publique.
- Novembre 2014, préavis du CM.
- Mai 2015, adoption par le CE.
- Janvier 2017, démarrage du chantier.

M. Luc Malnati déclare la discussion ouverte. Dix interventions concernent la mobilité, une seule est en relation avec la qualité architecturale de l'ensemble, l'intervenant citant les immeubles construits au chemin de Pinchat par une caisse de pension ! Les priorités des Veyrites sont donc clairement établies.

Les attentes : assurer l'accessibilité aux quartiers existants et futurs



Département de l'urbanisme
Office de l'urbanisme

01.11.2012 - Page 26

En conclusion, cette urbanisation est conduite par le canton, en étroite collaboration avec la ville de Veyrier, les caisses de pension, et la fondation pour le logement de la Ville de Veyrier. La concertation sera développée tout au long du projet afin de permettre aux acteurs du territoire (associations, organisations, habitants) de faire connaître leurs attentes aux autorités compétentes.

Lors de sa séance du comité du 12 octobre 2011, l'AIV avait défini ses attentes, en ce qui concerne l'urbanisation, le type de logement et la coopérative d'habitation !

Pour la mobilité, il faut avoir une vue globale à l'échelle du canton, et trouver des solutions de contournement du trafic de transit et frontalier.

Nous nous engageons dans ce projet car nous ne voulons pas regretter, trop tardivement, de ne pas nous être exprimés.

Monique Oberson, contribution Jean-Jacques Crettaz

Plus d'information :

<http://www.aiv.ch/index.php/ge-projet/209-20121101-seance-dinformation-publique>

AGENDA



REPAS ANNUEL de l'AIV **Vendredi 22 février à 19h** **Au restaurant La Maison Grise** **3, rte de Bossey, Troinex**

Au menu :

- Entrée : - Salade mêlée au fromage de chèvre chaud
2 plats au choix : - **Filet de perches**, frites fraîches, légumes
- **Jambon à l'os** et gratin de pommes de terre maison et légumes de saison
Dessert : - Trio de crèmes brûlées

Prix : 28 francs par personne

L'apéritif est offert par l'AIV

Vos réservations : par téléphone au **079 750 84 47** ou par e-mail à l'adresse felicia@aiv.ch

Notez également:

- **La Fête du Printemps, le samedi 18 mai 2013**
- **L'Assemblée Générale de l'AIV, le 3 juin 2013**

Notre Association existe grâce à votre présence et votre participation.

Le Furet

Journal d'information de l'AIV

Site internet : www.aiv.ch

Pour nous contacter

E-mail : contact@aiv.ch

Courrier : **AIV**
Association des Intérêts de Vessy
C.P. 23
1234 Vessy

CCP : **12-13953-4**



Cotisation : **Pour l'année 2012, la cotisation annuelle est fixée à CHF 25.00**

Comité pour l'année 2011-2012

Président : Alexandre FLORU president@aiv.ch 079 750 84 47

Vice-présidente : Karima Kassam karima@aiv.ch 079 413 34 32

Membres : Félicia Floru, Viviane Hauf, Irène Henrichsen, Jeanine Kummerling, Monique Oberson, Jean-Jacques Crettaz

Détails et photos : <http://www.aiv.ch/index.php/lassociation/le-comite/les-membres>

Il vous est maintenant possible de vous abonner sur notre site Internet pour recevoir le furet sous sa forme électronique, et faire ainsi un geste pour l'environnement.